

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N° 232 - LUNDI 11 JUILLET 2022 - PRIX : 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Sermon de l'Aïd el Kébir



P.2

Les vérités du Grand imam de Conakry

Interview

Interview Amadou Bah

«Il ne revient pas à une communauté de dicter à une entreprise sa politique de recrutement...»

Libération de Foniké Menguè et Cie P.5



Une victoire pour le FNDC

Dossier Air Guinée

P.5



Cellou Dalein va-t-il répondre à la nouvelle convocation de la CRIEF?

Mort de José Eduardo dos Santos

Une page de l'histoire de l'Angola se tourne

P.4 Liberté de la presse

Le REMIGUI condamne l'agression d'un journaliste lors des manifestations sur l'Axe

P.8 Syli National

Kaba Diawara n'a toujours pas signé son contrat



Édito à vue d'Aigle

Une nomination "réparatrice" pour un procureur

Les derniers temps, il y avait incontestablement un bras de fer latent entre Alphonse Charles Wright, celui qui était alors le tout-puissant procureur général près la cour d'appel de Conakry et les membres du Front national pour la défense de la constitution (FNDC).

Édito à vue d'aigle



Une nomination "réparatrice" pour un procureur

Ces derniers temps, il y avait incontestablement un bras de fer latent entre Alphonse Charles Wright, celui qui était alors le tout-puissant procureur général près la cour d'appel de Conakry et les membres du Front national pour la défense de la constitution (FNDC). Dans une sortie médiatique, au lendemain de la mort tragique du collégien Thierno Mamadou Diallo à Hamdallaye, le jeune magistrat a dit à qui veut l'entendre que le FNDC n'a pas une existence juridique pour se donner le droit d'agir ou de prendre des initiatives en lieu et place de la famille biologique de la victime. Depuis lors, l'on peut dire que le parquet de la cour d'appel et le FNDC se regardaient en chiens de

faïence. Dans les médias classiques ou sur les réseaux sociaux, des membres de ce mouvement anti-3^{ème} mandat ne se privaient plus d'envoyer des piques à ce procureur qui semble vouloir se dresser sur leur chemin. Le 5 juillet, comme on le sait, les forces de l'ordre ont procédé à l'arrestation très musclée du Coordinateur national du FNDC, Oumar Sylla alias Foniké Menguè, et deux autres responsables du mouvement (Billo Bah, Djanii Alfa). Une arrestation qui avait choqué et fait réagir beaucoup d'acteurs sociopolitiques du pays. Ils étaient poursuivis pour injures et outrage à magistrat. Des voix se sont aussitôt fait entendre pour demander leur libération immédiate et sans condition. Le vendredi 8 juillet, les trois responsables du FNDC ont finalement été libérés à l'issue d'un procès contradictoire au tribunal de première instance de Dixinn. Les avocats de la défense, au sortir de l'audience, après avoir exprimé leur satisfaction par rapport au verdict, ne se sont pas empêchés de s'interroger sur la motivation réelle de cette arrestation musclée des trois jeunes leaders de la société civile. Et pour beaucoup d'observateurs, cette libération de Foniké Menguè et Cie pourrait bel et bien être assimilée à un camouflet pour ceux qui ont décidé de les poursuivre en justice pour injures et outrage à magistrat. Mais le même jour, dans la soirée, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a cru devoir nommer au poste stratégique de ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Alphonse Charles Wright, celui qui était jusque-là le procureur général près la cour d'appel de Conakry. De là à parler de nomination "réparatrice" pour ce bouillant procureur, il y a un pas que certains n'ont pas hésité à franchir avec empressement. Même si d'aucuns disent préférer de loin Alphonse Charles Wright, procureur général près la cour d'appel de Conakry, à Alphonse Charles Wright ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Kéfina Diakité

SERMON DE L'AÏD EL KÉBIR

Les vérités du Grand imam de Conakry

Lors de son sermon de l'Aïd el Kébir au Palais Roi Mohammed V, en présence du président de la transition et de ses proches collaborateurs, le premier imam de la grande Mosquée Fayçal, Elhadj Mamadou Saliou Camara, a invité les Guinéens à vivre ensemble, à oublier l'ethnocentrisme, tout en rappelant que ce pays n'est pas pour une ethnie, une famille ou une région.



Le samedi 9 juillet, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a accompli sa prière de l'Aïd El Kébir au Palais Mohammed V. Il était entouré de ses enfants et certains de ses collaborateurs et membres du gouvernement. Dans son sermon, le Grand imam de Conakry, El hadj Mamadou Saliou Camara, invité les Guinéens à vivre ensemble, à oublier l'ethnocentrisme, tout en rappelant que ce pays n'est pas pour une ethnie, une famille ou une région.

« Un bon musulman, l'esprit doit être saint, il faut qu'il aime le bien pour les autres comme il aime pour soi-même. C'est avec cela que nos cœurs accepteront de se parler. Nous devons laver nos

cœurs pour nous aimer entre nous et notre patrie. Allah a accordé à la Guinée tout ce que l'homme veut. Ce qui nous manque, c'est la ressource humaine. Je demande aux guinéens d'être ensemble et d'oublier l'ethnocentrisme, l'esprit tribaliste et régionaliste. Il faut qu'on se donne la main pour la Guinée. La Guinée n'est pas pour une ethnie, une famille ou une région, c'est pour la Guinée ensemble (...), si avec les 26 ans de Sékou ça n'a pas marché, avec Lansana Conté, Dadis, Konaté et autres on dit que ça ne marche pas. Cette fois, ça doit marcher », a fait savoir El hadj Mamadou Saliou Camara, le grand imam de Conakry.

Tidiane Diallo

Lire L'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

L'Aigle Infos



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018 - Siège : Hamdaye 2 Commune de Ratoma, Sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée
E-mail : laigleinfosgn@gmail.com - tél. (+224) 621935388

Administrateur Général

Ali Kéfina Diakité
Tél. +224 621935388

Directeur de Publication et Rédacteur en Chef

Ali Badara Condé

Secrétaire Général de la Rédaction

Amadou Tidiane Diallo

Comité de Rédaction

Ali Badara Condé, Tidiane Diallo, Samory Kéita, Ali Kéfina Diakité, Mamoudou Diakité, Mamadou Saidou Barry

Service Commercial, Marketing,

Abonnement, Annonces et Pub

Mamadou Saidou Barry
627932508

Imprimeur

Arbaba Barry
628463493

Imprimerie

Le Scribe

Distribution

L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page

L'Aigle Infos

Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

INTERVIEW AMADOU BAH, EXPERT EN GOUVERNANCE MINIÈRE

« Il ne revient pas à une communauté de dicter à une entreprise sa politique de recrutement... »

Plusieurs sociétés minières font face à de multiples remous, notamment la SAG (AngloGold Ashanti Guinée), qui les empêchent de travailler. Les communautés qui résident autour de ces différentes zones minières estiment qu'elles sont prioritaires en matière d'emploi. Pour le directeur exécutif d'Action Mine Guinée, membre de la société civile guinéenne, le code du travail en République de Guinée ne prévoit pas cette disposition. Dans une interview accordée à notre rédaction, Amadou Bah, expert en gouvernance minière, rassure qu'aucune société minière ne peut accepter d'être dirigée par une communauté pour sa politique de recrutement. Lisez...

L'Aigleinfos : A ce jour, la SAG fait face à un problème qui l'empêche d'aller vers l'opérationnalisation de son projet lié à des remous. Que dit la loi ?

Amadou Bah : Il faut aujourd'hui rétablir la vérité sur l'utilisation du concept du contenu local en Guinée. C'est un concept galvaudé dans son sens et qui est aujourd'hui à la base de beaucoup de problèmes dans nos localités. Le contenu local en termes clairs, c'est en fait davantage perçu par un Etat au-delà des redevances payées par les entreprises. Au-delà des taxes payées par les entreprises minières qui reviennent aux différentes structures et institutions de l'Etat. Alors là nous parlons de l'emploi. Nous parlons de la sous-traitance, nous parlons de la formation de la main-d'œuvre locale. En ce qui concerne l'emploi, c'est là où il y a beaucoup de manipulations. Et aujourd'hui, on fait croire aux gens que quand un projet minier vient dans votre localité, vous êtes les seuls ou en tout cas vous êtes les prioritaires en matière d'emploi. Ce n'est vraiment pas cela. Le code du travail n'est pas discriminatoire en matière d'emploi. Le code du travail prévoit des dispositions relatives à la promotion de l'emploi pour les Guinéens. L'article 108 du code minier prévoit que des entreprises emploient en majorité des Guinéens, et que l'entreprise réserve une partie de l'emploi qui ne nécessite pas de la qualification pour les locaux. Et aussi, c'est facultatif. Ce n'est pas en fait un impératif au sens de la loi. Donc je pense qu'il faut que les communautés sachent cela.

L'Aigleinfos : Selon vous, c'est juste une mauvaise interprétation de ce concept qui est la cause de

tout ce qui arrive dans le cadre de l'exploitation minière, de Siguiri jusqu'à Boké ?

Amadou Bah : C'est une mauvaise interprétation de la disposition, mais aussi une manipulation politiques voire même politicienne derrière cela.

L'Aigleinfos : Mais on a vu des leaders, non des moindres, même l'ancien président Alpha Condé, aller jusqu'à dire que les communautés sont d'office favorisées au détriment de quiconque...

Amadou Bah : La maladresse en fait des discours politiques parfois fait que les communautés se croient être les acteurs majeurs de la mise en œuvre des projets, notamment en matière d'emploi. Il ne revient pas à une communauté de dicter à une entreprise sa politique de recrutement, parce que l'entreprise recrute en fonction de ses besoins. La seule chose qu'on demande à une entreprise, c'est de rendre publics les avis de recrutement, mais aussi de rendre transparents les processus de recrutement.

L'Aigleinfos : Aujourd'hui, quelles sont les dispositions à prendre pour amener l'Etat à jouer pleinement son rôle dans le cadre de l'exploitation minière afin de faire taire toutes les divergences liées à ce concept ?

Amadou Bah : Je pense que l'Etat doit joindre sa force à celle des organisations de la société civile, qui est déjà sur le terrain avec les moyens du bord, qui tente d'expliquer aux populations les conditions d'accès dans les entreprises minières. Il revient à l'Etat d'engager une



vaste campagne d'information, de formation et de sensibilisation des élus locaux, des communautés locales en matière de question relative au contenu local. Qu'est-ce que la loi dit en la matière ? C'est là-bas que les communautés tentent d'ériger un système parallèle au système légal institué par la République de Guinée. Et ceci pourrait avoir des conséquences politiques, économiques. Conséquences politiques, puisque ça risque de créer une sorte de balk-

anisation dans le pays où les gens vont se dire voilà si tu n'es pas de Siguiri tu ne peux pas avoir de l'emploi à Siguiri. Si tu n'es pas de Boké, tu ne peux pas avoir de l'emploi à Boké. Donc ça va aller comme ça. Et ça va faire un effet de contagion sur toute l'étendue du territoire...Et les conséquences sociales et économiques, c'est que ça décourage les investissements dans notre pays. Parce qu'une entreprise qui sait que si elle vient dans le pays, ce sont les communautés qui vont dicter leur loi, elle ne va pas risquer de mettre de l'argent dans les pays où l'Etat n'a pas la main sur les communautés.

L'Aigleinfos : Nous avons vu Action Mine sur plusieurs sites, notamment à Boffa, Boké même à Siguiri dans le cadre de la sensibilisation. Est-ce qu'aujourd'hui, on a un récapitulatif de ce travail fait au niveau des communautés ?

Amadou Bah : Ce

que nous faisons, c'est de rapprocher en fait des sujets de loi. C'est-à-dire ce sont des communautés, ce qu'on appelle la loi, le code minier, la loi minière. Nous leur expliquons les dispositions relatives à l'environnement. Quelles sont les obligations des entreprises vis à vis des communautés. Nous leur expliquons les dispositions relatives au contenu local. Quels sont les droits reconnus par les communautés par la loi en faveur des communautés ? Et nous leur expliquons le contenu des conventions minières ainsi que le contenu des plans de gestion environnementale élaborés à la suite de la réalisation des études d'impact des différents projets minières. Alors, tous ces documents constituent un vivier d'information nécessaire pour la compréhension des fonctionnements du secteur minier pour les communautés. C'est ce que nous faisons dans les différentes localités minières.

L'Aigleinfos : L'Etat était-il engagé dans ce processus ?

Amadou Bah : On voit de l'engagement de l'Etat. Mais avec peut-être des méthodes d'intervention qui ne sont pas appropriées. Parce qu'on ne peut pas venir tenir un atelier au niveau préfectoral, vouloir toucher aux communes et aux communautés. Donc, qu'il faut aller beaucoup plus en profondeur avec les communautés, avec les méthodes adoptées à leur façon de comprendre les choses pour leur faire comprendre que l'exploitation minière peut être bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes. A condition que chaque partie prenante reste dans la limite de ses prérogatives au regard de la loi.

Entretien réalisé par Amadou Tidiane Diallo

« Il faut aller beaucoup plus en profondeur avec les communautés, avec les méthodes adoptées à leur façon de comprendre les choses pour leur faire comprendre que l'exploitation minière peut être bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes. »

LIBERTÉ DE LA PRESSE

Le REMIGUI condamne l'agression d'un journaliste lors des manifestations sur l'Axe

Dans une déclaration rendue publique le 08 juillet 2022, le Réseau des Médias sur Internet en Guinée (REMIGUI), a condamné l'agression d'un journaliste en marge des manifestations sur l'Axe pour réclamer la libération des trois leaders du FNDC (Foniké Menguè, Billo Bah, Djanii Alfa)



« Le Réseau des Médias sur Internet en Guinée (REMIGUI), constate avec regret la recrudescence des violences physiques dont sont victimes des journalistes dans l'exercice de leur métier.

Le progrès enregistré par la Guinée dans le dernier rapport mondial de la liberté de la presse fait par **Reporters Sans frontières**, a constitué un réel motif d'espoir chez les

professionnelles de presse. Mais cet espoir pourrait être perdu si des dispositions idoines ne sont pas prises pour faire cesser les violences physiques exercées contre des journalistes à l'occasion des événements en cours depuis l'interpellation de trois leaders du Front national pour la défense de la constitution (FNDC).

Attaché à son rôle d'ac-

teur majeur de la promotion de la liberté de la presse en Guinée, le REMIGUI rappelle :

- **Aux autorités à tous les niveaux et aux agents des forces de sécurité**, qu'ils ont l'obligation **CONSTITUTIONNELLE** d'œuvrer pour la liberté de la presse en assurant notamment la sécurité des journalistes lors des manifestations.

- **Aux manifestants**, qu'ils ne doivent pas prendre un journaliste pour cible ou l'empêcher de faire son travail. Le reporter n'est ni un allié ni un adversaire. Il assure un travail impartial d'utilité publique afin notamment d'aider chaque partie à pouvoir exprimer son opinion et permettre la jouissance des citoyens de leur droit à l'information.

- **Aux leaders politiques et sociaux**, de sensibiliser leurs militants et partisans sur la nécessité de faciliter le travail des journalistes et la gravité de s'attaquer à eux ou à leurs instruments de travail.

- **Aux journalistes**, de respecter les consignes sécuritaires des forces de l'ordre et se munir de la carte de presse délivrée par la Haute Autorité de la Communication ou, à défaut, celle délivrée par leur média. », a écrit le Président du REMIGUI, Thierno Amadou Camara.

Tidiane Diallo

Proverbe Africain

«Le vieux se chauffe avec le bois récolté dans sa jeunesse.»

AFFAIRE FONIKÉ Menguè ET CIE

Leurs avocats dénoncent une "théâtralisation" de la justice

Le vendredi 8 juillet, les trois responsables du FNDC (Oumar Sylla alias Foniké Manguè, Djanii Alfa, Billo Bah) arrêtés trois jours plus tôt ont finalement été libérés à l'issue d'un procès contradictoire au tribunal de première instance de Dixinn.



L'arrestation musclée du coordinateur national du FNDC, Oumar Sylla alias Foniké Menguè et deux autres responsables du mouvement (Djanii Alfa, Billo Bah) avait choqué et fait réagir beaucoup d'acteurs sociopolitiques du pays. Ils étaient poursuivis pour injures et outrage à magistrat. Des voix se sont aussitôt fait entendre pour demander leur libération immédiate et sans condition. Le vendredi 8 juillet, les trois responsables du FNDC ont finalement été libérés à l'issue d'un procès contradictoire au tribunal de première instance de Dixinn. Les avocats de la défense, après avoir exprimé leur satisfaction par rapport au verdict, se sont interrogés sur la motivation réelle de cette arrestation musclée des trois jeunes leaders de la société civile.

« C'est avec beaucoup de soulagement que nous avons suivi la décision de libération de nos clients. Mais, il y a des questions qui demeurent à savoir pourquoi ils ont été arrêtés, quelles sont les conditions dans lesquelles ils ont été interpellés ? Je pense que cette théâtralisation de la justice guinéenne ne nous honore pas, ça n'honore pas la Guinée, même

si l'on a essayé aujourd'hui devant ce tribunal correctionnel, de rattraper le coup. Vous avez tous suivi la façon par laquelle ils ont été arrêtés et la manière dans laquelle le procès s'est déroulé pour que le procureur dise enfin, qu'il n'y a aucun élément dans ce dossier, qu'aucune charge ne tient dans le dossier. C'est bien dommage. C'est un coup d'épée dans l'eau, c'est beaucoup d'énergie pour rien. On est quand même soulagé de voir que nos clients vont pouvoir rentrer en famille », a déclaré Me Halimatou Camara.

A noter que le même jour, Alphonse Charles Wright, celui qui était jusque-là le procureur général près la cour d'appel de Conakry, a été bombardé ministre de la Justice, Garde des Sceaux, en remplacement de l'avocat Moriba Alain Koné.

Tidiane Diallo

DAN MILLMAN

«Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.»

DOSSIER AIR GUINÉE

Cellou Dalein Diallo va-t-il répondre à la nouvelle convocation de la CRIEF ?

La Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) a adressé le mercredi dernier une nouvelle convocation au président de l'UFDG, Cellou Dalein Diallo, pour répondre le 15 juillet prochain des faits de détournement dans l'affaire Air Guinée. Reste à savoir si le vice-président de l'Internationale libérale acceptera d'honorer ce rendez-vous avec la CRIEF.



Contaté par nos confrères de Mediaguinee, le chef du quartier de Kaporo-centre, Alsény "Chaoui" Soumah, chez qui la convocation a été déposée, a confié ce qui suit : « oui j'ai reçu la 2ème convocation hier à

17 heures. La 1ère convocation est venue il y a 1 mois. Aujourd'hui, aux environs de 10heures 30, je suis allé chez monsieur Cellou Dalein Diallo pour déposer la convocation, c'est quelqu'un que j'ai trouvé qui se trouve être l'un de ses gardes du

corps. Quand je suis arrivé, je me suis présenté à lui, je lui ai dit que je suis venu déposer une convocation à l'endroit de monsieur Cellou Dalein Diallo. Il m'a dit qu'il n'est pas là, donc qu'il ne prendra pas. Tout comme la 1ère convocation, ils ont rejeté. J'ai appelé l'huissier de la Crief qui m'a déposé les deux convocations pour l'informer mais il m'a dit que le procureur spécial dit de garder. »

Dans cette 2ème convocation, la Chambre de l'instruction de la CRIEF accuse Cellou Dalein Diallo de « détournement ou soustraction au préjudice de l'Etat guinéen, la somme de 5 millions (5 000 000) de dollars US issue de la cession des avions 737-200 et Dash 7, leurs pièces de rechange ainsi que les revenus issus de la location des installations de l'ancienne compagnie nationale Air Guinée ».

LIBÉRATION DE FONIKÉ MENGUÈ ET CIE

Une victoire pour le FNDC

Le vendredi 08 juillet, à l'issue de leur procès au Tribunal de Première Instance de Dixinn, Foniké Menguè et CIE ont finalement été libérés, à la grande joie de toutes celles et de tous ceux qui n'ont jamais cessé de se battre pour l'instauration de la démocratie en Guinée.

Pour rappel, c'est le mardi 05 juillet que les forces de l'ordre ont procédé, de façon musclée, à l'arrestation de trois membres du Front national pour la défense de la constitution (FNDC): Oumar Sylla alias Foniké Menguè, Billo Bah et Alpha Midiaou Bah alias Djanii Alfa. Cette méthode d'interpellation a été condamnée par la plupart des acteurs politiques et de la société civile. Des manifestations violentes ont été organisées dans certains quartiers de la capitale pour exiger la libération immédiate et sans conditions de ces figures de proue du FNDC.

Le vendredi 08 juillet, à l'issue de leur procès au Tribunal de Première Instance de Dixinn, Foniké Menguè et CIE ont finalement été libérés, à la grande joie de toutes celles et de tous ceux qui n'ont jamais cessé de se battre pour l'instauration de



la démocratie en Guinée.

Ils étaient poursuivis pour les faits d'injures publiques, outrage à magistrat, troubles à l'ordre public, à la sécurité publique par le biais d'un système informatique et complicité.

« Le tribunal, statuant publiquement, contradictoirement, en matière correctionnelle et en premier ressort, délibérant conformément à la loi, sur l'action publique déclare les nommés : Oumar Sylla alias Foniké Menguè, Alpha Midjaou Bah alias Djanii Alfa et Mamadou Billo Bah non coupables des faits d'injures publiques, outrage à magistrat, troubles à l'ordre public, à la sécurité publique par le biais d'un système informatique et complicité, les renvoie pour des fins de la poursuite pour délit non établi à leur égard, ordonne leur relaxe pure et simple, met les faits à la charge du Trésor public, le tout en application des dispositions des articles 544 et 549 du code de procédure pénale. Telle est la décision du tribunal », a tranché le juge Ousmane Simakan dans son verdict. Le même jour, dans la soirée, Alphonse Charles Wright, celui qui était jusque-là le procureur général près la cour d'appel de Conakry, a été nommé au poste de ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

FÊTE DE L'AÏD EL KEBIR

Cellou Dalein Diallo formule des prières pour la paix

A la faveur de la célébration de l'Aïd el Kébir, Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG, a, sur son compte Facebook, formulé des prières pour la paix, l'unité et le progrès en Guinée.

Les fidèles musulmans de Guinée ont célébré le samedi 9 juillet 2022, l'Aïd El Kébir ou la fête de Tabaski dans un contexte économique plutôt difficile. Nombreux sont les leaders sociopolitiques qui ont mis cette occasion à profit pour lancer des messages à leurs compatriotes ou pour faire des prières pour la préservation de la paix et de l'unité nationale. Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG, a ainsi formulé, sur son compte Facebook, des prières pour la paix, l'unité

et le progrès en Guinée.

« Chers compatriotes, à l'occasion de la célébration de l'Aïd-El-Kébir, j'adresse mes vœux de paix, de bonne santé et de prospérité à tous les fidèles musulmans de Guinée et du monde.

Jour de communion et de prières, l'Aïd-El-Kébir est aussi un moment privilégié de partage, de pardon et de solidarité.

Puissent les âmes de nos morts reposer en paix, nos malades recouvrer la santé

et les offenses subies ou causées, être mutuellement pardonnées. Puisse Allah Le Tout Puissant exaucer nos prières, agréer nos sacrifices, libérer notre pays de l'injustice et favoriser notre unité pour le progrès partagé de tous les Guinéens. Bonne fête de Tabaski ! », a écrit le chef de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG).

Tidiane Diallo



Kéfina Diakité

CONSEIL DES MINISTRES

Les grandes décisions prises lors de la session ordinaire du jeudi 7 juillet 2022

La Session ordinaire du Conseil des ministres s'est tenue ce jeudi 07 juillet 2022 de 10H à 12H, sous la haute autorité de son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, Colonel Mamadi DOUMBOUYA.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION.

II. COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERMINISTÉRIEL

DU MARDI 05 JUILLET 2022.

III. DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

IV. DIVERS.

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION.

Le message de son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, Colonel Mamadi DOUMBOUYA, a principalement porté sur l'inondation.

Le Président de la Transition a regretté avoir constaté les dégâts matériels importants des pluies diluviennes qui se sont abattues lundi dernier sur Conakry.

Outre l'origine naturelle, le Chef de l'Etat a aussi signalé les comportements néfastes et inciviques des populations sur l'environnement à travers les jets anarchiques des ordures dans les caniveaux, empêchant l'évacuation normale des eaux.

Le Président de la Transition a instruit les ministres de l'Administration du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Environnement, de la Sécurité, de La Défense, et de la Santé, à prendre dans un bref délai, toutes les dispositions pour apporter des solutions idoines à cette problématique.

II. COMPTE RENDU DU CONSEIL INTERMINISTÉRIEL

Au titre des commu-

nications :

Madame la ministre de l'Information et de la Communication assurant l'intérim de Madame la ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, a fait une communication relative aux difficultés ou problématiques rencontrées par l'Agence Nationale de Digitalisation de l'État (ANDE), dans le cadre de ses missions et les pistes de solutions.

La ministre a rappelé toute l'importance que revêt la digitalisation des services de l'État, à savoir qu'elle contribue à une meilleure gouvernance, assure une évidente transparence, et favorise un meilleur suivi-évaluation, du point de vue politique, social et économique, mais aussi et surtout, qu'elle permet de créer les conditions d'une accélération du développement et de la transformation sociale et économique de la République de Guinée.

Le ministre du Travail et de la Fonction publique a fait une communication relative aux résultats obtenus à mi-parcours dans cadre de l'Assainissement du Fichier de gestion administrative (FGA)

Notamment :

- L'organisation de mis-

«Le Président de la Transition a instruit les ministres de l'Administration du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Environnement, de la Sécurité, de La Défense, et de la Santé, à prendre dans un bref délai, toutes les dispositions pour apporter des solutions idoines à cette problématique.»



sions spontanées de contrôle de présences et de dossiers au niveau des services centraux et déconcentrés en vue de détecter, de corriger les anomalies et les irrégularités dans le FGA (décès, en activité non déclarés, abandons de poste, doublons et double mandatement ;

- Le recours aux fichiers natifs 1985 et 1990 pour détecter les cas dissimulés d'agents ayant atteint l'âge de la retraite ;

- L'annulation systématique de tous les cas de compensations;

- La détection et la suppression de tous les cas de primes indues dans le FGA;

- Le contrôle physique des fonctionnaires non postés en vue de procéder à leur redéploiement dans les services déconcentrés pour combler les postes vacants ;

- La déconnexion spontanée en début d'année 2022 de 178 comptes d'utilisateurs d'accès au FGA, prin-

cipale source de tripatouillage et de corruption du Fichier.

Les ministres du Secteur de l'Éducation ont fait une communication conjointe relative au Plan Stratégique de l'Éducation pour la période 2022-2025

Madame la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation a, au nom de ses collègues des trois départements du secteur de l'éducation, informé que ce plan stratégique consacre la volonté politique du CNRD et de son Président, Son Excellence Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées ainsi que du gouvernement, d'accorder une priorité accrue au secteur de l'éducation, de la formation et de la recherche pour consolider l'approche sectorielle en vue de contribuer à un développement du système éducatif.

III. DECISIONS

S'agissant du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique sur sa

Communication relative aux difficultés ou problématiques rencontrées par l'Agence Nationale de Digitalisation de l'État (ANDE),

Le Conseil a décidé :

1. De renforcer la coordination gouvernementale autour de l'ANDE ;

2. De définir la stratégie nationale de digitalisation ;

3. De créer un Conseil National de la Digitalisation placé sous l'autorité de la Primature ;

4. De mettre en place un Conseil d'administration ;

5. De renforcer le profil technique en termes de ressources humaines et d'équipements de l'ANDE ;

6. De décentraliser l'ANDE dans chaque département ministériel ;

7. De définir un cadre de coordination qui responsabilise l'ANDE dans l'achat des biens et services qui sont communs à l'ensemble du gouvernement ;

Pour ce qui est du ministère du Travail et de la Fonction publique

Communication relative aux résultats obtenus à mi-parcours dans le cadre de l'assainissement du fichier de gestion administrative (FGA).

Le Conseil a décidé :

1. D'engager urgemment le processus de biométrisation et de digitalisation du fichier de la fonction publique et des contractuels ;

2. De s'appuyer sur les expériences de l'armée et les associer étroitement dans la mise en œuvre de ce processus.

3. D'inviter tous les ministres à faire le travail préliminaire d'assainissement des fichiers relevant de leurs départements respectifs ;

4. De rationaliser les politiques d'emploi et le processus de nomination dans les

(Suite page 7)

CONSEIL DES MINISTRES

Les grandes décisions prises lors de la session ordinaire du jeudi 7 juillet 2022

emplois publics en mettant l'accent sur les plans de carrière ;

5. De renforcer l'école nationale d'administration ;

6. D'appuyer financièrement le ministère du Travail et de la Fonction publique afin qu'il puisse assurer efficacement sa mission.

Enfin pour la communication conjointe des ministres du secteur de l'Éducation, relative au Plan Stratégique de l'Éducation pour la période 2022-2025

Le Conseil a décidé :

Pour l'Enseignement Pré-universitaire

1. De garantir l'accès à une éducation préscolaire, primaire et secondaire de qualité ;

2. D'améliorer la qualité de l'offre de l'éducation et de la gouvernance.

Pour l'Enseignement Technique,

3. D'apporter un regard au cadre légal et à la gouvernance en réformant toutes les institutions nationales ;

4. De prendre en charge la construction des Infrastructures publiques, la mise en place effective de la connectivité et d'un système d'assainissement à travers le renforcement des capacités d'offres de services sociaux de base et la transition numérique du pays ;

5. De prendre en compte les aspects sociaux à travers l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Pour l'Enseignement Supérieur

6. D'améliorer le pilotage, la gouvernance, la coopération et le système d'information ;

7. D'accroître des capacités d'accueil dans le système universitaire ;

8. D'intégrer l'innovation dans le système d'enseignement supérieur et de la re-

cherche scientifique ;

9. D'améliorer l'offre de formation dans les Instituts d'Enseignement Supérieur (IES) et ;

10. De relancer et revaloriser la recherche.

Le Conseil a également décidé :

11. D'approfondir la réflexion tendant à la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement des élèves en difficultés scolaires ;

12. D'assouplir le mode de financement du système éducatif ;

13. D'intégrer dans le système d'enseignement, les personnes disposant d'un titre de masters et ou de doctorat ;

14. De créer des filières d'élites dans le système d'enseignement en y encourageant l'apport du privé ;

15. De porter dans un premier temps, la part budgétaire dans le financement de l'éducation de 12 à 15%.

IV. AU TITRE DES DIVERS.

En accord avec les recommandations du Président de la Transition et du Premier Ministre, le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, a proposé une gestion commune de la situation créée par les inondations consécutives aux pluies diluviennes de ces derniers jours.

Le Chef du gouvernement a aussi instruit le ministre de l'Économie et des Finances de consacrer l'essentiel des fonds exceptionnels aux secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Le ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République a fait savoir que toute proposition de nomination ou celle portant Attribution, Organisation ou Fonctionnement d'une structure par décret doit tout

aussi être accompagnée par un exposé des motifs à la diligence du ministre Secrétaire Général du gouvernement, suivi d'une transmission par version électronique à l'adresse e-mail de la Présidence de la République.

Le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a informé le Conseil des graves accidents survenus ces derniers temps dans la préfecture de Macenta entraînant des pertes en vies humaines et plusieurs blessés graves. Le Président de la Transition a déploré lesdites pertes et a présenté, au nom du gouvernement et du peuple de Guinée, ses condoléances les plus attristées.

Le ministre du Commerce a attiré l'attention des membres du gouvernement sur la nécessité de procéder à la pose des compteurs dans la région de N'zérékoré, suite à la disponibilité de l'électricité rendue possible par l'interconnexion avec la Côte d'Ivoire.

Le ministre de l'Environnement a annoncé au Conseil l'obtention par son département, d'un financement de l'AFD d'un montant de cinq millions d'euros pour la réhabilitation de la forêt de ZIAMA.

Le ministre des Affaires étrangères a fait l'état de la situation de grève des étudiants boursiers du Maroc qui font un sit-in dans les locaux de l'Ambassade. Le ministre Secrétaire Général de la Présidence a rassuré que toutes les dispositions sont prises pour régler ce problème.

Le ministre de l'Enseignement Supérieur a informé le Conseil, du lancement du projet de réforme des programmes de formation dans les Institutions d'Enseignement Supérieur pour une meilleure adéquation formation-emploi.

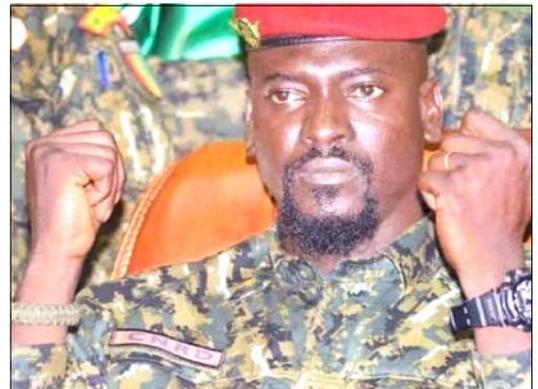
Conakry, le 07 Juillet 2022

Le conseil des ministres

FONDS D'APPUI À LA PROMOTION DU GAZ

Les membres du C.A nommés par le président Mamadi Doumbouya

Le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a nommé le mercredi 6 juillet les membres du Conseil d'Administration du Fonds d'appui à la promotion des gaz. Le journaliste Ansoumane Toumany Camara de la DCI en fait partie.



C'est M. Mamadou Niaré, conseiller à la société nationale des pétroles (SONAP) qui a été nommé président du conseil d'administration du Fonds d'appui à la promotion des gaz. Les autres membres sont: Madame Nima Bah, cheffe de cabinet au Ministère de l'Énergie, de l'Hydraulique et des hydrocarbures ; M. Youssouf Soumah, administrateur de l'Agence des dépôts du Trésor ; Colonel Ibrahima Sory Traoré, Directeur régional adjoint de Conakry à la direction générale des Douanes ; M. Emile Yombouno, Directeur national du commerce intérieur et de la concurrence ; M. Fodé Touré, Directeur général du Fonds de l'Environnement et du Capital naturel ; Madame Fatoumata Traoré, Directrice nationale de la promotion féminine ; M. Thierno Abdoul Barry, représentant des opérateurs gaziers ; M. Ansoumane Toumany

Camara, en service à DCI de la Présidence de la République.

A travers un autre décret, le président de la transition, Colonel Mamadi Doumbouya a procédé à la nomination des membres du comité de politique monétaire (CPM) de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG). Ce sont : Dr Karamo Kaba, gouverneur de la BCRG, président ; M. Mohamed Lamine Conté, 1^{er} vice-gouverneur de la BCRG, membre ; Mme Souadou Baldé, 2^{ème} vice-gouverneur de la BCRG, membre ; M. Sékou Fallil Doumbouya, ingénieur-économiste statisticien, membre ; M. Mamadou Bailo Baldé, ingénieur-économiste statisticien, membre ; M. Makan Doumbouya, ingénieur-économiste statisticien, membre ; M. Péma Guilavogui, économiste, membre.

Tidiane Diallo

MORT DE JOSÉ EDUARDO DOS SANTOS

Une page de l'histoire de l'Angola se tourne

Jamais élu directement par le peuple, l'ancien rebelle marxiste est mort à l'âge de 79 ans ce 8 juillet dans la clinique de Barcelone où il avait été hospitalisé en juin, plus de cinq ans après avoir quitté le pouvoir, en mai 2017. Jose Eduardo dos Santos a dirigé l'Angola pendant 38 ans et utilisé la manne du pétrole pour enrichir sa famille tandis que son pays restait l'un des plus pauvres de la planète.

Lil aura régné sur l'Angola d'une main de fer sans que son empreinte ne survive à son départ. Sa fille Isabel, surnommée la « princesse » et bombardée en 2016 à la tête de la compagnie pétrolière nationale Sonangol, est désormais traquée par les juges et fait face à une kyrielle d'enquêtes pour corruption. Son fils Filomeno est en prison depuis 2019, tombé également pour corruption.

Lorsque José Eduardo dos Santos arrive au pouvoir en 1979, l'Angola connaît depuis quatre ans les affres de la guerre civile, après son indépendance du Portugal.

Une longue et difficile guerre – quelque 500.000 morts en 27 ans – qu'il mène, avec le soutien de l'URSS et de Cuba, contre l'Unita de Jonas Savimbi, appuyé par le régime d'apartheid sud-africain et les Etats-Unis.

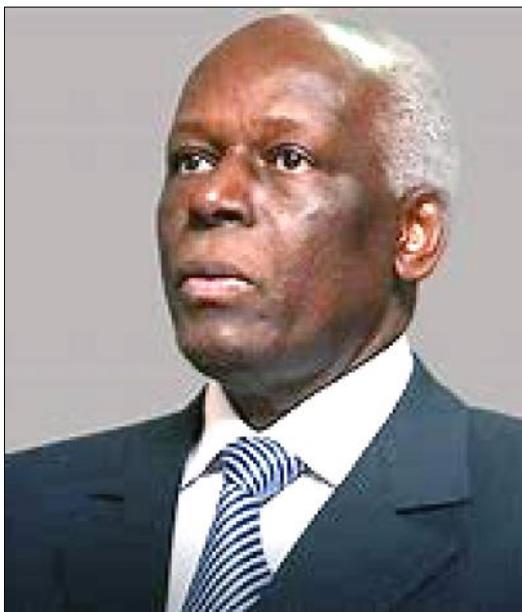
Point chaud de la Guerre froide jusqu'au début des années 90, la guerre civile ne s'achève formellement qu'en 2002, après la mort de Savimbi.

Sonne alors l'heure du boom pétrolier. Dos Santos fait de l'Angola le premier producteur d'or noir d'Afrique – au coude à coude avec le Nigeria –, mais au seul bénéfice d'une infime partie de la population.

Rare en public, il maintient un contrôle total sur son parti, le Mouvement pour la libération de l'Angola (MPLA), qui lui vaut d'être constamment reconduit à la tête du pays dont il dirige gouvernement, armée, police et juges.

Le stratège et la princesse

Sous son règne, les médias sont verrouillés et les



« Amateur de musique et de poésie, Zedu, comme il est surnommé, partage son temps entre le palais présidentiel d'un rose très colonial et une résidence dans le sud de Luanda. »

rars flambées de contestation populaire matées.

Hors de ses frontières, sa longévité lui a permis de s'imposer comme un pilier politique de la région, où il fut un puissant soutien du président congolais Joseph Kabila, son voisin.

« Contre toute attente », M. dos Santos « a réussi à garder le pouvoir malgré le défi de la guerre et des élections », résume Alex Vines, du centre d'études Chatham House de Londres.

Il « a toujours été un grand stratège », renchérit Didier Péclard, professeur à l'université de Genève. « Il a su redistribuer les faveurs rendus possibles grâce à la rente pétrolière dans un cercle assez restreint de clients

politiques ».

Né le 28 août 1942 d'une famille modeste, M. dos Santos a grandi dans le « barrio » ou quartier de Sambizanga.

Dans ce bidonville de la capitale, noyau de la lutte contre la puissance coloniale portugaise, ce fils de maçon adhère en 1961 au MPLA mais ne fait qu'un bref passage dans la lutte armée.

Deux ans plus tard, il obtient une bourse pour étudier en Azerbaïdjan où il décroche un diplôme d'ingénieur et épouse une Soviétique, Tatiana Kukanova, la mère d'Isabelle. Marié ensuite à Ana Paula, une ex-hôtesse de l'air de 18 ans sa cadette, il est père de plusieurs enfants.

Dans les années 1970, il poursuit son ascension politique en intégrant le Comité central du MPLA. Dauphin du premier président angolais Agostinho Neto, il devient son chef de la diplomatie à l'indépendance en 1975. A sa mort en 1979, il est investi chef de l'Etat par le parti,

dont il prend la présidence.

« Faux démocrate »

Il n'a ensuite plus lâché le pouvoir au gré des scrutins et des changements de Constitution, sans jamais être directement élu.

En 1992, la présidentielle est annulée entre les deux tours après des accusations de fraude de son rival Jonas Savimbi. Une autre élection prévue en 2008 n'aura jamais lieu et la Constitution de 2010 lui permet d'être reconduit deux ans plus tard comme chef du MPLA, vainqueur des législatives.

La police réprime toute tentative de manifestation de masse. Ses adversaires politiques crient à la « dictature », lui s'en défend. « Nous sommes un pays démocratique. Nous avons plusieurs partis », souligne-t-il

en 2013 dans un rare entretien à la presse.

« C'est un vrai despote, un faux démocrate », tranche le rappeur Adao Bunga « McLife », du Mouvement révolutionnaire pour l'Angola.

Amateur de musique et de poésie, Zedu, comme il est surnommé, partage son temps entre le palais présidentiel d'un rose très colonial et une résidence dans le sud de Luanda.

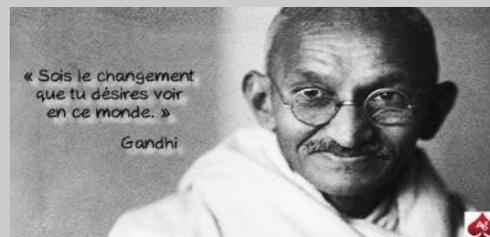
En 2013, il confie à une télévision brésilienne sa lassitude du pouvoir en qualifiant son règne de « trop long ».

En décembre 2016, alors que la rumeur le dit atteint d'un cancer, il annonce son retrait. Il laisse comme promis sa place quelques mois plus tard à son dauphin Joao Lourenço.

Avec TV5

GANDHI

« Sois le changement que tu désires voir en ce monde »



(On aime beaucoup cette citation sur le changement de Gandhi parce qu'elle incarne un élan, une pensée positive active qui interdit de se poser en victime. Oui, le monde n'est pas parfait, mais pour le changer, VOUS devez commencer par changer.)

Lisez le journal numérique sur le site

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

RÉDACTION DE LA NOUVELLE CONSTITUTION

Le CNT "recadré" par le CNRD

Le 8 juillet dernier, le président du CNT, Dr Dansa Kourouma, a mis en place une commission ad-hoc de 11 membres, dirigée par le magistrat Mohamed Aly Thiam, chargée de l'élaboration d'un avant-projet de la nouvelle Constitution. Mais face au tollé suscité par cette annonce, le CNRD a cru devoir faire un communiqué pour demander de surseoir à une telle démarche, pour le moment.

A sa prise du pouvoir, dans les conditions que l'on connaît, le colonel Mamadi Doumbouya a clairement déclaré qu'une nouvelle constitution sera rédigée pendant cette transition, en tenant compte des réalités de notre pays. Ce sera alors pour la Guinée sa troisième constitution en moins de 15 ans. Le 8 juillet dernier, le président du CNT, Dr Dansa Kourouma a mis en place une commission ad-hoc de 11 membres, dirigée par le magistrat Mohamed Aly Thiam, chargée de l'élaboration d'un avant-projet de la nouvelle Constitution. Elle est composée comme suit : Président de la Commission : Monsieur Mohamed Aly THIAM, Magistrat, **Vice-président** : Monsieur Mamady KABA, Expert droit de l'homme ; **Rappor-**

teurs :

Monsieur Jean Paul KONTEMBEDOUNO, Professeur de droit ; Monsieur Salia CAMARA, Juriste ;

Membres : Madame Fatima CAMARA, Juriste ;

Monsieur Ismaël Kabacé SAMOURA, Historien ;

Monsieur Ibrahima Sorel KEITA, Juriste ;

Général Abdoulaye KEITA, Sociologue ;

Monsieur Aboubacar CAMARA, Juriste ;

Monsieur Mory DOUNOH, Juriste et Expert droit de l'homme ; Monsieur Souleymane TOURE, Juriste.

Mais face au tollé suscité par cette annonce du CNT

et peut-être à cause de la composition controversée de ladite commission ad-hoc, le CNRD a cru devoir faire un communiqué dimanche pour demander de surseoir à toute démarche allant dans ce sens. De là à parler de recadrage du CNT par le CNRD, il y a un pas que beaucoup ont franchi.

Pour rappel, le CNT, l'organe législatif de la transition, a déjà adopté un chronogramme de 36 mois pour un retour à l'ordre constitutionnel. Un chronogramme qui est loin de faire l'unanimité. Les acteurs sociopolitiques les plus représentatifs du pays se sont prononcés pour une transition de courte durée. Leur position est appuyée par la CEDEAO.

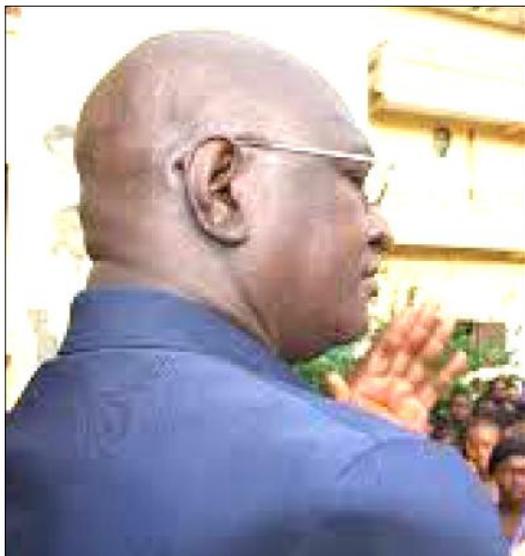
Kèfina Diakité



RÉSULTATS DU BEPC 2022

Des fortunes diverses pour les candidats

Les résultats du BEPC (Brevet d'études du premier cycle) ont été publiés le lundi 4 juillet 2022. Une semaine plus tôt, c'était le Certificat d'études élémentaires (CEE), avec un taux de réussite de 17, 62%. Au moment où nous mettons sous presse, il ne restait plus que les résultats du baccalauréat à publier.



Cest du 6 au 21 juin que les examens nationaux, session 2022, se sont déroulés sur toute l'étendue du territoire national. L'honneur est revenu aux candidats au Certificat d'Etudes Élémentaires (Entrée en 7ème Année) d'ouvrir le bal desdits examens. Ils ont été suivis par les candidats au BEPC (Brevet d'études du Premier cycle).

La boucle a été bouclée par le baccalauréat unique. Si pour les deux premiers examens, peu de cas de fraudes ou de tentatives de fraude ont été signalés, au baccalauréat, beaucoup de candidats se sont fait éliminer, pour avoir enfreint les

règlements édictés par le ministère de tutelle.

Le 28 juin 2022, les résultats du Certificat d'études élémentaires (CEE) ont été rendus publics par les services compétents du ministère de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation. Des résultats qui ont été plutôt catastrophiques, avec un taux de réussite de 17, 62%.

Le lundi 4 juillet 2022, ce fut au tour des résultats du BEPC (Brevet d'études du premier cycle) d'être publiés, avec un taux de réussite de 15,04 %.

Pour beaucoup, ces résultats reflètent bel et bien le niveau de ces jeunes candi-

dates de 6^{ème} et de 10^{ème}. Selon eux, cette situation devrait interpellé à la fois le corps enseignant, l'Etat et les parents d'élèves. Il est impérieux d'organiser les états généraux de l'éducation.

Des dispositions idoines doivent être prises par les autorités de l'éducation pour redorer le blason de l'école guinéenne. En lieu et place des discours creux, il faut poser, sans tarder, des actes concrets dans le cadre de l'amélioration du système éducatif guinéen. L'Etat, les enseignants et les parents d'élèves doivent pleinement jouer leur rôle pour changer la donne.

Kèfina Diakité

ARRESTATION MUSCLÉE DES LEADERS DU FNDC

La grosse colère de l'ancien ministre Khalifa Gassama Diaby

Le 5 juillet dernier, l'arrestation musclée des membres du FNDC (Foniké Mengué, Billo Bah, Djanii Alfa), a beaucoup fait réagir aussi bien en Guinée qu'à l'étranger. Dans une tribune publiée dans la presse, l'ancien ministre des Droits de l'homme, Khalifa Gassama Diaby, n'a pas mis de gant pour condamner fermement cette méthode et demander la libération des trois personnes arrêtées.

« Le spectacle arrogant, avilissant et déshonorant auquel la justice du procureur Charles Wright s'est adonnée aujourd'hui à travers certains éléments des forces de l'ordre, lors de l'arrestation violente de certains responsables du FNDC (son coordinateur Foniké Mengué, l'artiste Djanii Alpha et Billo) n'est digne ni de la démocratie, ni de notre pays, ni d'une justice sereine, encore moins de cette transition qui avait pourtant suscité tant d'espérances dans le pays.

C'est avec tristesse et consternation que l'on assiste de plus en plus à cette dérive théâtrale et violente de l'expression de la « justice » au mépris du droit réel et de la dignité humaine.

Choquant, triste, affligeant, ridicule et dommage

pour notre pays.

Je condamne fermement ces arrestations, la méthode et même les motifs pour le moins particulièrement flous. Et j'exige leur libération immédiate.

J'exprime toute ma solidarité au FNDC, à tous les acteurs (et actrices) de la société civile guinéenne.

J'invite le CNRD et le Gouvernement de transition à garantir la jouissance de tous les droits humains, parmi lesquels la liberté d'opinions et d'expressions, le principe de légalité et le respect de la dignité humaine demeurent des aspects essentiels.

De façon générale, depuis un certain temps, l'on assiste à un autoritarisme et un arbitraire « judiciaires » dans le pays, à l'endroit des

citoyens connus et inconnus.

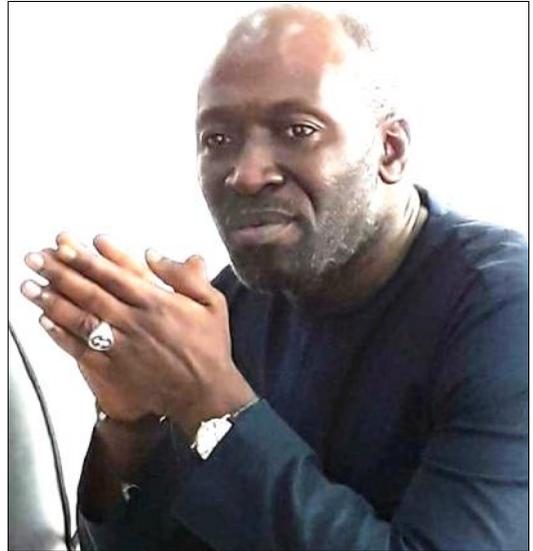
Notamment à travers des arrestations et des détentions arbitraires et abusives au mépris total du droit.

Ces dérives et ces manquements mettent hélas sérieusement en péril la paix sociale et la réussite de cette transition.

Le droit et la légalité dépourvus de toute visée politique et narcissique doivent redevenir la boussole de cette transition, pour l'intérêt de notre pays et de son enracinement démocratique.

Il faut que la rigueur et la sérénité professionnelle et démocratique soient de mises dans la conduite politique et judiciaire de cette transition.

En aucune façon, les démocrates d'ici et d'ailleurs ne peuvent accepter ces dérives arbitraires, autoritaires et



violentes.

Le combat sans relâche pour la démocratie et le respect des droits humains restent le seul destin envisageable pour ce pays!

La démocratie n'est pas le caprice des puissants....elle est la sensibilité humaniste du droit et du juste!

Vive la Guinée !

Vive la démocratie ! », a réagi Khalifa Gassama Diaby, ancien ministre de l'Unité nationale et de la Citoyenneté sous Alpha Condé. Le vendredi 8 juillet, les trois jeunes leaders du FNDC ont finalement été relâchés par le TPI de Dixinn.

Kéfina Diakité

SPORT

SYLI NATIONAL

Kaba Diawara n'a toujours pas signé son contrat

Alors qu'il a été officiellement annoncé comme entraîneur du Syli National par la FÉQUIFOOT pour les deux prochaines années, Kaba Diawara n'a pas encore signé son contrat nous apprend Lansana Béa Diallo. Cette situation serait les conséquences des mauvais contrats offerts aux précédents sélectionneurs...



Sur les ondes d'Espace FM, le Ministre des Sports est revenu sur le dossier Kaba Diawara. Monsieur Béa Diallo révèle que le contrat de l'entraîneur national n'est jusqu'à présent pas signé, malgré l'annonce officielle de la Fédération Guinéenne de Football à ce propos le 21 avril dernier :

« Même si c'est un fils du pays, moi je vais analyser juridiquement (ndlr le contrat) pas seulement par l'Etat, mais aussi par des cabinets privés. Cela pour nous permettre d'avoir des contrats équilibrés. Afin de nous permettre d'éviter le piège. Donc si ça ne marche

pas par exemple avec Kaba Diawara, pour éviter d'encadrer toutes les responsabilités. Et les responsabilités doivent être partagées. Vous voyez dans l'affaire Paul Put que c'est la Guinée qui a perdu. C'est pourquoi nous analysons le contrat de Diawara, sinon il n'y a rien » confie Lansana Béa Diallo.

Plus loin, il explique les raisons de cette méfiance par le fait que de nombreuses erreurs ont été effectuées dans les dossiers contractuels des précédents sélectionneurs :

« Depuis que je suis arrivé, je ne fais que discuter des contrats qui ont été très

mal faits. Dans l'affaire Paul Put, on me ramène aujourd'hui des factures où on doit payer plus de 200.000 euros d'indemnités, à Paul Put et à d'autres personnes qui étaient derrière. Didier Six la même chose. On fait des contrats qui sont complètement contre nous... », explique l'ancien boxeur professionnel.

En attendant, Kaba Diawara continue de disputer sereinement ses matchs des éliminatoires de la CAN 2023, avec plus ou moins de réussite.

Tidiane Diallo

NIGERIA

Des hommes armés attaquent l'équipe de sécurité du président



Des hommes armés ont attaqué mardi soir un convoi transportant des membres de la sécurité du président nigérian Muhammadu Buhari avant sa visite dans son Etat natal du nord-ouest, a indiqué mardi la présidence.

Le président Buhari n'était pas dans le convoi quand des assaillants ont ouvert le feu sur plusieurs véhicules, blessant deux personnes. Cette attaque est un énième rappel de l'in-

sécurité quasi généralisée dans le pays le plus peuplé d'Afrique.

M. Buhari doit se rendre au cours du weekend dans sa ville natale de Daura, dans l'Etat de Katsina, pour célébrer une fête musulmane.

Les hommes armés ont ouvert le feu près de Daura sur le convoi qui transportait l'équipe de sécurité, dont des agents du Département des services de l'Etat (DSS),

des agents du protocole et du service de presse présidentiels, a affirmé la présidence dans un communiqué publié mardi soir.

« Les assaillants ont ouvert le feu sur le convoi (...) mais ont été repoussés par des militaires, la police et les agents du DSS », a déclaré la présidence.

« Deux personnes présentes dans le convoi reçoivent des soins pour les blessures mineures qu'elles ont subies. Tous les autres membres du personnel sont arrivés sains et saufs à Daura ».

Le président Buhari termine son second mandat sous le feu des critiques qui le jugent incapable de combattre l'insécurité.

Les forces de sécurités nigérianes sont déployées sur de multiples fronts: dans le nord-est, une insurrection jihadiste fait rage depuis 2009, dans le nord-ouest et le centre, sévissent de multiples bandes criminelles en tous genres et le sud-est est régulièrement la proie d'agitations séparatistes.

AFP

DAN MILLMAN

«Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.»

Proverbe Africain

“Le vieux se chauffe avec le bois récolté dans sa jeunesse.”

NIGER

Six soldats tués dans une nouvelle attaque près du Tchad



Six soldats nigériens ont été tués et quatorze blessés dans la nuit de lundi à mardi au cours de l'attaque menée par une « cinquantaine » de jihadistes présumés contre le poste militaire de Blabrine (sud-est du Niger), près de la frontière avec le Tchad, a annoncé le ministère de la Défense.

Le bilan provisoire fait également état de « dix-sept morts côté ennemi », tandis que des « armements et munitions ont été récupérés par les forces armées qui ratissent la zone », a précisé le ministère dans un communiqué lu à la radio publique mardi soir. Il n'a pas précisé l'identité des assaillants, souvent pointés comme étant des jihadistes de Boko Haram ou du groupe Etat islamique en Afrique de l'Ouest (Iswap), né d'une scission avec le groupe nigérian de Boko Haram.

Selon le ministère, l'attaque a été menée « dans la nuit du lundi 4 au mardi 5 juillet » aux « environs de 01H00 du matin (00H00 GMT) » mais « la réaction (des soldats) a permis de repousser l'attaque et de mettre l'ennemi en déroute ». C'est la seconde attaque en trois jours dans le sud-est nigérian, après celle de dimanche au cours de laquelle un soldat est mort dans un assaut mené par des « éléments de Boko

Haram » à Garin Dogo, près du Nigeria.

Blabrine est situé dans le département de N'Guigmi (région de Diffa) et est frontalier avec le Tchad. Sa base militaire a été plusieurs fois visée depuis 2015 par des attaques « terroristes ». En mai 2020, douze soldats nigériens y ont été tués et dix blessés lors d'une attaque attribuée à Boko Haram, selon un bilan officiel. Fin octobre 2019, douze soldats nigériens avaient déjà été tués et huit blessés lors de l'attaque de cette même base.

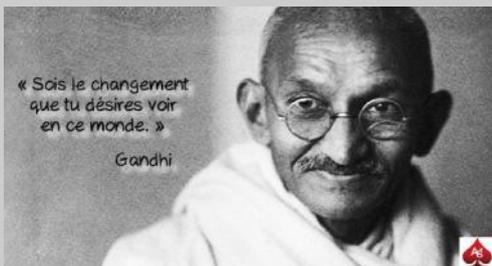
En visite fin juin dans la région de Diffa, le président nigérian Mohamed Bazoum avait salué de « bons résultats » et assuré que la « guerre » contre les jihadistes de Boko Haram et l'Iswap était en train d'être « gagnée ». La région de Diffa, frontalière du Nigeria et du Tchad, abrite 300.000 réfugiés nigériens et déplacés internes, chassés par les exactions de Boko Haram et de l'Iswap, selon l'ONU.

Le Niger doit également faire face aux actions de groupes jihadistes sahéliens, dont l'Etat islamique au Grand Sahara (EIGS), dans sa partie ouest, où les attaques régulières et sanglantes, visent civils et militaires.

AFP

GANDHI

« Sois le changement que tu désires voir en ce monde »



(On aime beaucoup cette citation sur le changement de Gandhi parce qu'elle incarne un élan, une pensée positive active qui interdit de se poser en victime. Oui, le monde n'est pas parfait, mais pour le changer, VOUS devez commencer par changer.)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE 2022

Un événement mondial favorise la poursuite de la paix

L'assemblée régionale de 2022 « Recherchez La Paix » réunit les téléspectateurs de 239 pays en plus de 500 langues

CONAKRY – Alors que la guerre en Europe domine l'attention du public, les téléspectateurs de Guinée s'uniront à des millions d'autres à travers le monde pour le congrès annuel des Témoins de Jéhovah. Le thème de ce congrès de cette année est « Recherchez La Paix! »

« Cette assemblée est un exemple sur la façon dont la paix est en train d'être réalisée par une communauté mondiale en ce moment, car elle unit des millions de personnes même dans des zones de conflit comme l'Ukraine et la Russie », a déclaré Thierry Pourthié, Porte-parole des Témoins de Jéhovah en Guinée. « Le pouvoir des principes discutés transcende les frontières nationales, les différences ethniques et les barrières linguistiques. Les particuliers et les familles bénéficieront de la participation au programme.

Les Témoins de Jéhovah organisent des assemblées à l'échelle mondiale depuis plus de 100 ans. Suivant la pratique des deux dernières années, le programme virtuel de cette année sera disponible progressivement tout au long des mois de juillet et d'août. La première partie de l'émission sera disponible en streaming ou en téléchargement à partir du 27 juin 2022.

Tous sont invités à assister à l'événement en se rendant sur le site jw.org, dans l'application gratuite JW Library (sous BIBLIOTHEQUE / VIDEOS / JW Télédiffusion), ou sur des plateformes de streaming telles que ROKU TV ou Apple TV. Le programme est gratuit et accessible à tous.

L'assemblée de trois jours sera disponible en six parties, chacune correspondant à une demi-journée du programme. Les sujets



traités sont les suivants :

- Comment l'amour conduit à la paix intérieure et à la paix avec les autres.
- Pourquoi la Bible peut être appelée « la feuille de route vers la paix familiale ».
- Comment atteindre la paix même en cas de mala-

die, de problèmes économiques, de catastrophes naturelles ou d'autres difficultés.

- Ce que les gens du monde entier font pour jouir de la paix.
- Pourquoi l'amitié

avec Dieu peut conduire à la paix véritable.

Pour plus d'information, veuillez contacter les Témoins de Jéhovah en Guinée au +224 623 07 6732 ou par email au InboxPID.LR@bethel.jw.org.

JOURNÉE DU PROGRAMME	DATE DISPONIBLE POUR LE STREAMING OU LE TÉLÉCHARGEMENT À PARTIR DE JW.ORG	DATES LES ASSEMBLÉES DU MONDE ENTIER VERRONT ENSEMBLE LE PROGRAMME
Vendredi matin	27 juin	2-3 juillet
Vendredi après-midi	4 juillet	9-10 juillet
Samedi matin	18 juillet	23-24 juillet
Samedi après-midi	25 juillet	30-31 juillet
Dimanche matin	8 août	13-14 août
Dimanche après-midi	15 août	20-21 août